

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents : Mrs SCANTAMBURLO Luigi, CREPIN David et Mmes BASTIEN Béatrice, CHABOTIER Ingrid

Procurations : Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques
Mme FOULON Nathalie a donné procuration à Mr MILHAMONT Jean-Marie
Mme DE JONGHE Nicole a donné procuration à Mr VASSEUR Bernard

Monsieur Nicolas AIMAR est nommé secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente la carte de remerciements remise par la famille de la défunte Mme Mireille FERAMUS. Il présente le faire part de décès de Monsieur Alain GUILBERT survenu le 14 avril et demande à l'assemblée de faire une minute de silence pour le respect de sa mémoire. Monsieur le Maire a acheté une gerbe au nom du Conseil Municipal.

Puis, il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 27 février. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017

Monsieur Nicolas AIMAR, Adjoint aux finances, expose les comptes par chapitre. Puis, il demande à Mr Roger VENDEVILLE, 1^{er} Adjoint, de présider la séance pour le compte administratif et le compte de gestion 2017.

L'assemblée après avoir entendu les différents comptes vote à l'unanimité et décide d'affecter les résultats comme suit :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	AS
Nombre de membres présents	AS
Nombre de suffrages exprimés	AS
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

22900
DELIBERATION
De la COMMUNE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
2017

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	AS
Nombre de membres présents	AS
Nombre de suffrages exprimés	AS
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la convocation... 05/04/2018...	
Séance du 16/04/18... à... 20 heures 00	

Le 16 AVRIL 2018 réuni sous la présidence (1) de M. Roger VENDEVILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr DELATTRE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	423 800,66 €	2 714,90 €		2 714,90 €	421 085,66 €
Part affectée à investiss	2 714,90 €			2 714,90 €	2 714,90 €	
Opérations de l'exercice	260 996,53 €	400 873,20 €	77 483,32 €	69 881,38 €	132 274,73 €	132 274,73 €
Totaux	263 711,43 €	824 673,76 €	80 198,22 €	72 596,28 €	2 714,90 €	553 360,39 €
Résultat de clôture		560 962,33 €	7 601,94 €			560 645,49 €
Besoin de financement			7 601,94 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement			7 601,94 €			
Excédent total de financement						

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

7 601,94 €	au compte 1068 (recette d'investissement) émission du titre avant le 30 juin 2017
553 360,39 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent augmenter les taux d'imposition 2018 avant de passer au vote. A l'unanimité, les taux ne seront pas augmentés et restent comme l'an dernier soit : - Taxe habitation = 14,21 % - Foncier bâti = 12,91 % et Foncier non bâti = 33,51 %. Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal approuve les nouveaux taux d'imposition.

Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire demande à Mr Nicolas AIMAR de présenter le budget primitif 2018 par chapitre. Celui-ci est équilibré en section de fonctionnement dépenses et recettes pour 944 876,36 €. En section d'investissement recettes et dépenses pour 324 001,94. Soit un budget primitif total de 1 268 878,33 pour les 2 sections.

Objet : Prise en charge BAFA dans le cadre du contrat avenir Mme VASSEUR

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de son contrat avenir, Mme VASSEUR Prescilla doit suivre des formations et des stages. Il lui est proposé de passer le BAFA à Aire-sur-la-Lys pendant les vacances d'avril soit du 21 au 28 avril 2018 pour un montant de 390 € frais inclus (externe). Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce que la commune prenne en charge ce montant ? Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte la prise en charge de 390 € pour le passage du BAFA.

Divers :

- Monsieur Bernard VASSEUR n'est pas d'accord pour le versement de l'indemnité à la perceptrice, elle a déjà un salaire ! Monsieur le Maire va lui faire un courrier.
- Monsieur Bernard VASSEUR estime qu'il y a beaucoup de gaspillage avec les livres de la bibliothèque, en effet ils sont mis au pilon alors qu'ils sont neufs. De plus, la commune verse 2000 € pour l'achat de ceux-ci. Nicolas AIMAR dit qu'ils sont obligés de les détruire pour le renouvellement. La CCPL rembourse 1000 €. Oui, mais Mr VASSEUR dit que la bibliothèque est tenue par des bénévoles et que l'argent public est gaspillé !
- Mr Bernard VASSEUR pour Nicole DE JONGHE, il y a une invasion de chats dans la cité Médéric Merger. Mr le Maire dit à Roger d'aller voir ce qui se passe.
- Bernard demande des explications pour Nicole au niveau du poteau électrique qui est sur le point d'être installé devant chez elle ? il aurait peut-être été judicieux de faire une réunion de commission de travaux/voirie afin que tout le monde soit au courant. Mr le Maire dit que le terrain appartient à la commune car il est frappé d'alignement. Nicole se demande pourquoi elle paie une taxe foncière calculée sur une superficie comprenant ce bout de terrain .???..Pourquoi ne pas installer le poteau sur le terrain, acheté par la commune à Mme Lefranc, et qui va servir de parking ?
- Voir aussi pourquoi les petites motos et quads passent encore au niveau du chemin de la cité et rue de la brasserie malgré les piquets installés ?
- Monsieur Claudy DEGAND va voir auprès de la Présidente du Comité des fêtes pour son besoin en subvention concernant inter-villages.
- Monsieur Jean-Marie MILHAMONT demande ce qu'il en est du hangar à bouchons et de l'achat de la parcelle ? Mr le Maire répond que les gens souhaitant garder cette partie de parcelle ne veulent plus vendre. Du coup on perd 4 places de parking.
- Monsieur Michel BUQUET dit que le mur de son voisin tombe de plus en plus. Il y a des grosses pierres cela devient dangereux !!! il faut avec un autre voisin qui rencontre les mêmes soucis prendre rendez-vous auprès d'un conciliateur et faire un constat d'insalubrité.
- Monsieur Roger VENDEVILLE et Mr le Maire vont voir pour un contrat aidé afin d'aider Maurice VASSEUR dans sa tâche (prochaine réunion).
- En ce qui concerne l'ouverture d'une classe à la rentrée, l'achat d'un préfabriqué est préférable. Des devis sont attendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h.